



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH DON BOSCO

Le projet éducatif et pédagogique de l'école Saint-Joseph DON BOSCO ne peut se réaliser pleinement que dans une atmosphère de bonheur, de respect, de rigueur et de confiance.

Vivre en société nécessite qu'ensemble, parents et éducateurs, nous posions des limites et des exigences.

Etre inscrit à l'école Saint-Joseph DON BOSCO, c'est accepter et respecter l'ensemble des règles de vie de notre communauté.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Entrée des parents dans l'établissement :

Pour rentrer dans l'école, **vous devez et ce pour toute l'année scolaire, être muni d'un badge que nous vous fournissons et que vous devez porter visiblement, y compris pour l'accueil du matin des enfants dans les classes de PS et MS.**

Attention aucun adulte ne sera autorisé à entrer à l'école sans badge. Les nourrices doivent également porter ce badge. En cas d'oubli, vous devrez aller à l'accueil demander un badge « visiteur ».

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, même tenus dans les bras.

Espaces Vélos/Trottinettes

Les élèves peuvent garer leur trottinette et leur vélo dans les espaces prévus à cet effet situé à gauche de l'entrée du 31 rue de Nanterre. Il est interdit de monter et de rouler sur sa trottinette ou son vélo dans l'enceinte de l'établissement.

Horaires

Horaires des cours : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h45 et 13h25 à 16h30

Horaires de l'étude et de la garderie : 16h30 à 18h00

Horaires du centre de loisirs : 8h à 18h

• ENTRÉES ET SORTIES DES CLASSES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES :

À partir de 8 heures et jusqu'à 8h30 :

- **PS :** Accueil dans la classe
 - **MS :** Accueil dans la classe
 - **GS et CP :** Accueil dans la cour jardin (cour devant l'école) **SANS LES PARENTS**
 - **CE1, CE2, CM1 et CM2 :** Accueil dans la grande cour **MERCI**
 - En cas de retard, vous devez emmener vos enfants à l'accueil de l'Institution au 1 rue du Bac.
- } Sans les frères et sœurs
Merci

Les élèves montent en classe à 8h30

A 11h45 :

Tous les élèves externes sortent au portail du **31 rue de Nanterre**.

DE 13h15 à 13h25 : Entrée 31 rue de Nanterre pour tous les élèves.

Si ce portail est fermé, les élèves doivent entrer par l'accueil de l'Institution : 1 rue du Bac.

Les externes des classes maternelles MS, GS et CP sont accueillis dans la cour jardin.

Les externes des classes du CE1 au CM2 sont accueillis dans la grande cour.

A 16h30 : Par souci de sécurité et de visibilité, merci de ne pas faire goûter les enfants dans la cour de récréation. Interdiction de passer par le portail pompier, (grille entre les deux cours) cet accès est réservé aux enseignantes.

Les élèves des classes Maternelles et de CP attendent dans la cour jardin.

Les élèves des classes du CE1 et CE2 sortent au portail du 31 rue de Nanterre.

Les élèves des classes du CM1 et CM2 sortent au 1 rue du Bac.

Attention : Fermeture du portail à 16h40. Les parents en retard devront passer par l'entrée Institutionnelle au : 1 rue du Bac.

Par mesure de sécurité, les parents ne pouvant venir récupérer leur enfant à la sortie des cours devront mentionner, par écrit à l'enseignante, le nom de la personne désignée dans le carnet de liaison.

Après 16h40 : Les enfants dont les parents sont en retard sont dirigés **systématiquement** :

- à l'étude jusqu'à 17h55 pour les élèves du CP au CM2,
- à la garderie pour les maternelles .

Ce service sera facturé. Voir le règlement de la garderie et l'étude.

Retard après 18h :

Rappel du règlement financier : Tout retard au-delà de 15 minutes sera facturé une heure par enfant.

**DISCIPLINE DANS L'ÉTABLISSEMENT :
École, centre de loisirs et péri-éducatif**

COMPORTEMENT

Tous les élèves doivent adopter un **comportement respectueux** et **correct** qui exclut toute violence, toute vulgarité, toute brutalité de geste et toute grossièreté de langage.

Le manque de respect envers les adultes et les autres élèves ne sera toléré en aucun cas.

En cas de comportement inapproprié, un permis à points pourra être imposé à l'élève.

Par respect pour le personnel de ménage, chacun veillera à la propreté des classes, de la cour et des toilettes. Il y a des poubelles pour les papiers et autres déchets. Les inscriptions sur les murs ou sur le mobilier seront sanctionnées..

ABSENCES et COMMUNICATIONS

- Seules les **absences imprévues** doivent être signalées le jour même **avant 8h45** uniquement **par mail**, en précisant, si possible, la durée de l'absence à :
secretariatecole@stjo-asnieres.fr
- Au retour de votre enfant, il est **impératif** de remplir le **coupon d'absence** du **carnet de liaison**.
- Tout changement dans l'organisation de la journée de votre enfant doit être signalé **uniquement dans son carnet de liaison**.



Les absences pour vacances et week-end anticipés ou prolongés sur le temps scolaire ne sont pas autorisées car elles sont préjudiciables pour les enfants et pour le bon fonctionnement de la classe. Les enseignantes ne donneront pas le travail à rattraper.

LES MODIFICATIONS PERISCOLAIRES/CHANGEMENTS D'ORGANISATION

- ❖ Les absences pour l'étude et la garderie sont à signaler par mail **uniquement** à cette adresse :
etudegarderie@stjo-asnieres.fr
- ❖ Les absences pour le centre de loisirs sont à signaler par mail uniquement à : centredeloisir@stjo-asnieres.fr
- ❖ Les demandes de changements de jours de cantine, étude, garderie et centre de loisirs sont à adresser au service comptabilité par mail à : comptafamille@stjo-asnieres.fr une fois la demande validée, il est impératif d'en informer l'enseignante de votre enfant via le carnet de liaison.

LES RENDEZ-VOUS MÉDICAUX

En dehors de toute prise en charge médicale validée par un PAI TSL (RDV d'orthophoniste, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute...) et afin de ne pas déranger la classe, un enfant qui doit se rendre à un rendez-vous de médecin, dentiste, passeport, pièce d'identité ne peut pas revenir en classe en cours de matinée ou d'après-midi. Il devra alors s'absenter la matinée entière ou l'après-midi entier.

- . Un certificat médical est exigé **pour les cas de maladie contagieuse**.
- . Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des médicaments à l'école sauf en cas de PAI.
- . Les dispenses de sport doivent être signalées par écrit et motivées par un certificat médical.
- En cas de traitement ponctuel, nous vous remercions de consulter le secrétariat pour sa mise en place. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

☒ **RETARDS LE MATIN**

Même excusé, un retard est toujours un désordre...

Les enfants en retard arrivent **à l'accueil au 1 rue du Bac** et attendent l'éducateur qui viendra les chercher.

Mme BÉCOURT se réserve le droit de convoquer les parents dont les enfants arrivent en retard régulièrement.

☒ **RENDEZ-VOUS**

Le Chef d'Établissement reçoit les parents de l'école, uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de Mme Lila AOURIR CASTAN au 01.47.93.26.43 ou par mail :

secretariatecole@stjo-asnieres.fr, nous privilégions cette formule.

Les enseignantes vous reçoivent sur rendez-vous demandés par le biais du carnet de liaison uniquement.

✂ CIRCULATION DANS L'ÉTABLISSEMENT

ÉLÈVES :

Les enfants qui circulent dans les couloirs (toilettes, récréation, ateliers, catéchèse, sortie...) le font dans le calme et le silence.

PARENTS :

Vous êtes autorisés à accompagner votre enfant dans sa classe de **Petite Section** et de **Moyenne Section de Maternelle**, pour autant il n'est pas permis d'entrer dans les autres classes ou de circuler dans l'établissement sans autorisation.

- Les élèves et les adultes doivent avoir le souci de garder leur école agréable.

✂ CANTINE

La demi-pension et l'étude ne sont pas des droits. **L'élève qui ne respectera pas les règles de bonne conduite dans ces services, pourra s'en voir refuser l'accès.**

✂ RÉCRÉATIONS

Pendant les récréations, tous les élèves doivent quitter les bâtiments et se rendre sur la cour. Aucun élève ne reste sans surveillance d'un adulte, dans une classe ou dans le hall.

Sont interdits dans l'enceinte de l'établissement :

Ballons de football, les cartes à collectionner, chewing-gum, sucettes, bonbons, boissons, cannettes, objets de valeur, les boucles d'oreilles pendantes, jeux électroniques, montres connectées, téléphones portables, toutes les balles en plastiques durs, balles de tennis ou balles rebondissantes.

Pour la récréation interclasses de l'après-midi seulement les balles en mousse sont autorisées.

Pas de billes pour les classes de PS, MS, GS et CP.

Pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2, seules les billes de taille classique sont autorisées, pas de calot ni de bille forme...

Tout nouveau jeu doit être soumis à l'agrément de l'enseignante de la classe et validé par le chef d'établissement.

✂ TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue propre, correcte et adaptée à la vie de l'école est exigée (pas de mini short, mini jupe ou brassière courte). Maquillage et vernis à ongles sont interdits.

Tous les manteaux, blousons, lainages et accessoires doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les cheveux longs doivent être attachés.

La tenue de sport est exigée pour les cours d'Éducation Physique et Sportive.

La perte des objets de valeur, type boucles d'oreilles, est de la responsabilité des parents.

L'école n'est pas responsable des vêtements perdus.

Attention : Tous les vêtements laissés dans la cour et non repris seront donnés à une œuvre caritative. Les vêtements perdus peuvent être retrouvés dans les grands tiroirs du hall.

V.BÉCOURT

Chef d'établissement